Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Berger Levrault
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
Délibération N° 035-CK-2026

OBJET : **Formation des élus**

Date d'affichage :
23 – 04 - 2026

Date de la convocation
16 – 04 - 2026

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 29
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 10
Votants : 31
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 24/04/2026

Et son affichage
Le 24/04/2026

Délibération comportant
4 Page(s) **01** annexe(s)

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX, A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : (29)

Justine ABDOU, Elphayède ABOUDOU, Houmadi ABSOIR, Mariame AHAMADI, Saïd ALI, Toyfati Ahamadi ALI, Sahali ANTURE, Sitina ASSANI, Zaïnabou ASSANI, Ibrahim Ousseni BACAR BACO, Fatima BAOUMAR, Taoidoudi CHAMSSIDINE, Djamaldine GOULAME, Moina Maoulida HALIFA, Soidifati HALIFFA, Rozna HARIBOU, Andjilati HOUMADI, Soibtuya INDJILANI, Bacar ISSIHAKA, Roukia KASSIDI, Anli LAZA, Saouda LEPLEY ALI MLANAO, Haïdar MADI, Nidine MADI, Naïlou Saïd MAENROUF, M'Dallah MAHAMOUDOU, Fazouili MANRIFA, Roussi OMAR, Mohamadi SIAKA.

Le ou les membres ayant donné procuration (2)

Bathinati MBALIA pouvoir à Toyfati Ahamadi ALI, Ayouba RIDJALI pouvoir à Fazouili MANRIFA.

Le ou les membres absent(s) : (10)

Mohammad AHMED, Soifati ABDOU ALI, Saïd Raos AHAMADI, Habiba AHMED, Samianti ALI OUSSENI, Anzilani M'DERE, Bacar MAHAMOUDOU, Bathinati MBALIA, Ayouba RIDJALI, Maoua SAID.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Madame BAOUMAR Fatima, la 1ère adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Zaïnabou ASSANI

Le président a dénombré 29 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à L'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

EXPOSE :

Références juridiques :

- Code général des collectivités territoriales, article L.2123-12
- Loi n° 2002-276 du 28 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu local
- Loi GATEL du 22 décembre 2025, article 24
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985
- Dispositif « Mon Compte Élu » – Caisse des dépôts et consignations

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, à l'article L.2123-12, que chaque membre d'un conseil municipal bénéficie d'un droit à une formation en lien avec ses fonctions. Dans les trois mois suivant le renouvellement du conseil municipal, une délibération doit être adoptée afin de définir les modalités d'exercice de ce droit. Cette délibération précise notamment les orientations de formation retenues ainsi que les crédits budgétaires correspondants.

- Tout élu membre d'un organe délibérant d'une collectivité ou d'un EPCI peut bénéficier, dans les six premiers mois de son mandat, d'une session de formation sur les fonctions d'élu local ;
- Cette session comprend un rappel du rôle des différentes catégories d'élus, une présentation des compétences exercées par le maire au nom de l'État, ainsi qu'un exposé détaillé des droits et obligations, notamment en matière déontologique ;
- La durée maximale du congé de formation est portée de 18 à 24 jours par mandat.

Le présent rapport a vocation à préciser l'exercice du droit à la formation de tous les membres du conseil municipal de la commune dans le but d'assurer une bonne gestion des deniers publics lors de cette mandature.
Il s'applique à tous les élus, et les informe au mieux de leur droit à la formation.
Il sera opposable à tout conseiller jusqu'au renouvellement des mandats.

I. Disposition générale : rappel du droit à la formation

La loi reconnaît aux élus communaux le droit de bénéficier d'une formation adaptée selon les modalités définies par l'assemblée délibérante. L'accès à la formation est érigé en un véritable droit et n'est pas limité à des fonctions spécifiques ou aux seuls membres d'une commission spécialisée.
Les dépenses de formation constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire si l'organisme de formation est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux. ***Le montant plafond des dépenses de formation est fixé à 20 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.***

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

II. Modalités pour bénéficier du droit à la formation

Article 1er : Recensement annuel des besoins en formation

Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre.

Chaque année, les membres du conseil informent le maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.

Article 2 : Vote des crédits

L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée en fonction des demandes présentées sans excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction. Afin de ne pas être pris au dépourvu en cours d'année, ni d'entraver l'exercice du droit à la formation des conseillers, une somme minimum équivalent à 2 % du montant total des indemnités de fonction des élus sera inscrite au budget primitif. La somme inscrite pourra être modifiée en cours d'exercice budgétaire par décision modificative.

Article 3 : Participation à une action de formation et suivi des crédits

Chaque conseiller qui souhaite participer à un module de formation doit préalablement en avertir le maire qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les conseillers devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation....

L'organisme dispensateur de formation doit être obligatoirement agréé par le ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus. A défaut, la demande sera écartée.

Article 4 : Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élu. Pour mémoire ceux-ci comprennent :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État (arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, le 22 avril 2026

Said AHAMADI

MAIRIE DE KOUNGOU MAYOTTE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 3

Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le …….. et sa transmission au représentant de l'Etat le……*

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

1- Statut et rôles de l'élu local : comment être un élu efficace et reconnu.

Le statut de l'élu local : droits et obligations

Les responsabilités des élus.

Maîtriser les relations cadres – élus

Exister en tant qu'élu(e) minoritaire municipal(e) et préparer les prochaines élections

Elu d'opposition : faire vivre son mandat et se faire entendre !

Gestion administrative locale

RGPD: Le règlement général sur la protection des données

Laïcité

La laïcité, mode d'emploi à l'usage des élus locaux

Déontologie et prévention de la corruption

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

Les relations entre la commune et les associations

Prévenir les atteintes à la probité.

Organisation et fonctionnement des collectivités territoriale

Comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales.

Le fonctionnement du conseil municipal

Les relations élu(es) / agent(es) : clés d'un écosystème municipal équilibré et efficient

Valoriser l'action de l'exécutif grâce à un cabinet structuré et opérationnel

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Organisation et fonctionnement des intercommunalités

Conseil communautaire : mode d'emploi

La commune dans son environnement – l'intercommunalité

Les avantages et contraintes de l'intercommunalité

Contrôle des actes des collectivités

Le contrôle de légalité, aujourd'hui.

La relation État / collectivités territoriales et le rôle de l'État local

Le préfet et l'élu.

Financements européens des projets locaux

Europe, fonds européens : des opportunités de financement pour ma collectivité ?

L'Europe et ma collectivité locale.

Sécurité, pouvoirs de police et responsabilités

La responsabilité pénale de la commune et de l'élu local.

Les pouvoirs de police du maire

Formations généralistes « Prise en main du mandat

Agir efficacement dans son mandat

Bien démarrer son mandat : les 100 premiers jours

Bien démarrer son mandat: les 12 premiers mois

Coconstruire une équipe municipale heureuse & performante

Cérémonies – Protocole

Comprendre l'environnement territorial pour mieux exercer son mandat d'élu local

Le maire , les adjoints, le conseiller municipal

Adapter sa pratique aux nouveaux enjeux de l'action publique locale

Comprendre l'environnement territorial

Comprendre les rôles respectifs des élus et des agents et l'organisation de la collectivité

Construire son projet de mandat

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Formation initiale des nouveaux élus : statut et fonctionnement de la commune

Le mandat de conseiller municipal

Les cinq clefs pour bien comprendre son nouveau mandat

Les élus et le budget communal (hybride)

Les fondamentaux pour bien débuter votre mandat

Maîtriser les clés de la communication municipale

Maîtriser les enjeux d'une gouvernance réussie

S'opposer de manière constructive

2 - Politiques publiques et actions locales

Politiques publiques transversales

Égalité Femmes - Hommes - La place des collectivités territoriales

Action culturelle / Tourisme / Patrimoine

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une stratégie culturelle

La gestion du spectacle vivant.

Développer le mécénat à l'échelle de la collectivité

Le maire et la gestion des édifices religieux

Action sociale / santé

Le fonctionnement des CCAS (centre communaux – ou intercommunaux – d'action sociale).

Enfance / jeunesse

La politique petite enfance : les fondamentaux

Découvrir le rôle de l'élu à l'éducation

Maîtriser le rôle de l'élu à l'Éducation, au service scolaire, au péri et extra-scolaire.

Création d'une commission d'attribution transparente petite enfance et communiquer avec les administrés.

Création d'une instance participative : Conseil Municipal des Enfants (CME) / Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Création d'une structure petite enfance.

Réaliser un PEDT (Projet Educatif du Territoire) et un plan mercredi.

Formation généraliste « projets et actions locales

Conduire un projet municipal : méthode et outils opérationnels

Coopération décentralisée

Découverte de la coopération décentralisée

3 - Développement et aménagement du territoire

Urbanisme et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière

La fiscalité de l'urbanisme pour financer les équipements publics

L'acte de construire ou d'aménager et le droit des sols.

Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme

Les fondamentaux du PLU : Un outil clef pour l'aménagement territorial et le bien être des habitants

VRD et urbanisme opérationnel : Étudier les projets d'aménagement et instruire le volet technique et financier des permis de construire

Environnement / Écologie / Agriculture

Concevoir une stratégie d'adaptation au changement climatique

Impulser une démarche de transition écologique dans ma collectivité

Neutralité carbone et sobriété énergétique

Cimetières et gestion funéraire

La reprise des sépultures funéraires

La reprise des sépultures funéraires (hybride)

Le fonctionnement d'un service funéraire.

Le règlement du cimetière (hybride)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Le règlement du cimetière

Circulation / Voirie

La gestion du domaine public : les autorisations d'occupation temporaire.

Le classement et le déclassement d'emprises foncières

L'exercice de la compétence voirie réseaux dans l'un mandat local

Développement économique et attractivité du territoire

Concevoir une stratégie d'attractivité du territoire.

4 - Communication

Relation au citoyen

Elaborer une démarche de démocratie participative

Initier une démarche de démocratie participative

Enjeux du numérique

L'intelligence artificielle au service des élus locaux

Réseaux sociaux

Facebook et Instagram pour les élus

Le bon usage des réseaux sociaux pour les élus, niveau 1

Le bon usage des réseaux sociaux pour les élus, niveau 2

Relation presse

Maîtriser ses prises de parole en public et face à la presse

Média training : comment réussir sa prise de parole face aux médias?

Formation généraliste communication

Prise de parole en en public : les méthodes du comédien

Comment maîtriser sa prise de parole en public?

Communication orale. Prise de parole en public-Média-training.

Comprendre et analyser la sociologie et la démographie du canton

Écrire pour convaincre

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Femmes élues : faire de sa parole une force

Gestion des émotions et des agressions verbales

La communication publique municipale : informer, valoriser et dialoguer avec les citoyens

Les clés d'une prise de parole réussie

Les élus ambassadeurs de l'action municipale

Parler en public : s'y préparer efficacement

Persuasion et Influence

Prise de parole en public : Pas de fond sans la forme !

Prise de parole en public N°1.

Les règles de communication en période pré-électorale

5 - Finances / Fiscalité / Budget / Comptabilité

Marchés et achats publics

La fonction commande publique - Principes et mise en œuvre

Les fondamentaux de la commande publique.

Les marchés publics expliqués aux élus locaux.

Fiscalité et taxes

L'analyse financière et l'optimisation fiscale.

Gestion de budget

L'impact de la loi de finances pour 2026 sur le budget de votre collectivité

Dégager des marges de manœuvre et identifier des pistes d'économies

Identifier et évaluer ses marges de manœuvre pour construire son projet électoral

Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie

Optimiser le financement de ses investissements et rechercher des subventions

Pilotage et maîtrise de la masse salariale

Réaliser l'audit de sa collectivité

Voter le budget, l'exécuter et en rendre compte

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Formation généraliste "finances / fiscalité/ budget / comptabilité"

Le budget et les finances locales.

Les élus et le budget communal.

Notions de base du budget et de la comptabilité publique

6 - Management / Ressources humaines

Management

Management transversal pour les élus.

Apprendre à mieux gérer son temps

Intelligence collective pour les collectivités

Maîtriser les techniques de Résolution de Problème pour maires, adjoints et secrétaires de mairie

Optimiser son temps et ses priorités.

Optimisez votre temps et celui de votre équipe.

Piloter sa mairie ou son service au quotidien

Prévenir et surmonter le stress

Savoir manager une équipe avec la méthode DISC

Se comprendre pour mieux convaincre : l'intelligence comportementale au service de la communication

Travailler en mode collaboratif et piloter les agents territoriaux

Gestion de crise

Gérer la communication de crise

Gestion animation d'équipe / de réunion

Conduire une réunion efficace et participative

Animer les réunions et groupes de travail

Développer son assertivité dans les relations

Les fondamentaux du leadership

Cohésion et efficacité d'équipe : parler le même langage avec le DISC

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260422-035_CK_2026DL-DE

Manager et fédérer une équipe municipale avec le DISC

Gestion des conflits / conflits de voisinage

Améliorer ses relations d'élus et de citoyens grâce à la communication non-violente (CNV

Gérer les conflits pour maintenir la cohésion de l'équipe d'élu

Gérer son stress et ses émotions dans la vie publique

Gestion des émotions et de l'agressivité des citoyens

La médiation administrative : de la prévention à la résolution de conflit

La médiation territoriale : un outil innovant de gestion des conflits au service de la relation élu-citoyen

L'élu et les troubles du voisinage.

L'essentiel de la médiation pour les collectivités

Module d'approche à la médiation pour les collectivités

Prévenir et gérer les conflits dans la vie locale

Gestion des ressources humaines

Les fondamentaux en Ressources Humaines dans la Fonction Publique Territoriale

Les ressources humaines, un enjeu majeur de votre mandat.

Relations élu–administration : créer une coopération durable